



---

## GUIDE PRATIQUE DU SEJOUR

---

**LIEU :** Centre de vacances A.S.P. – Pont du Moudang – 65170 ARAGNOUET



Crédit photo – Centre A.S.P.

Idéalement situé au cœur de la Vallée d'Aure dans un paysage de haute montagne, à 10 km de la frontière espagnole, le centre est entouré de nombreuses richesses (Vallée du Rioumajou, réserve du Néouvielle, lacs d'Aubert, d'Aumar, de l'Oule, de Cap de Long, Parc National des Pyrénées, granges du Moudang...). L'hébergement se fera dans des chambres de 3 à 5 lits avec sanitaires à l'étage.



### DOCUMENTS A FOURNIR :

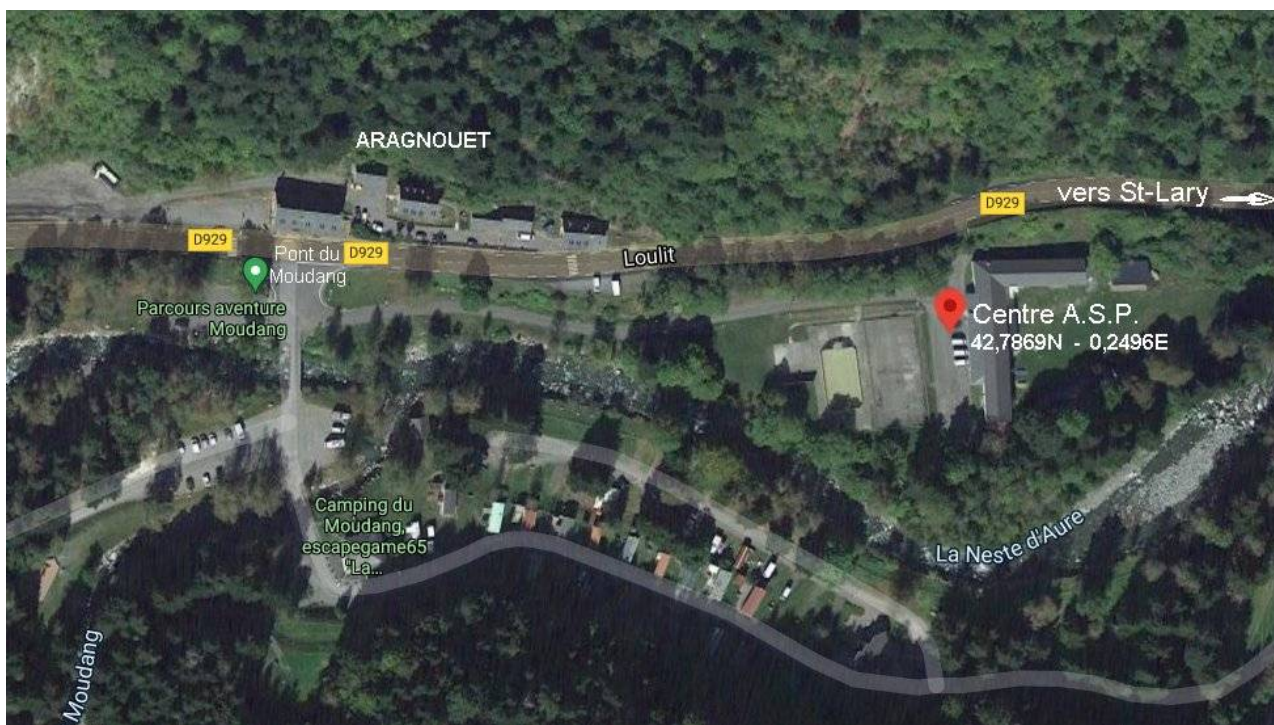
- La fiche d'inscription (sauf si elle a été remplie en ligne sur notre site Internet)
- La fiche sanitaire complétée et signée + la photocopie du carnet de vaccination
- Les ordonnances médicales allant avec les médicaments en cas de traitement en cours
- Le trousseau complété placé dans la valise ou le sac de l'enfant
- Une autorisation nominative des parents si ce n'est pas eux qui viennent rechercher leur enfant
- Le document relatif au droit à l'image
- L'attestation d'aisance aquatique (pour pouvoir participer à la sortie en eaux vives)

## ARRIVEE ET DEPART

Nous organisons un voyage collectif pour nos séjours au départ de la gare de Tarbes mais les parents peuvent aussi amener leurs enfants sur place : ce sera l'occasion de découvrir l'endroit où les enfants passeront leurs vacances !

L'arrivée sur place se fait le dimanche à partir de 10h00, et le départ se fait entre 16h00 et 17h00 soit le samedi pour le séjour court, le mercredi pour le séjour long.

En cas d'un départ anticipé avant 16h00, merci de nous prévenir par mail ou téléphone.



## CONTACTS DURANT LE SEJOUR

L'utilisation des téléphones portables est autorisée mais uniquement durant les temps libres : ils doivent donc être éteints la nuit et pendant les activités, ateliers, jeux, repas, veillées.

Pour avoir des nouvelles des vacances de votre enfant, vous pourrez plutôt consulter le blog du séjour sur le site : [www.ondonedesnouvelles.com](http://www.ondonedesnouvelles.com).

Le directeur vous enverra un peu avant le début du séjour le code d'accès du séjour de votre enfant.

Pour nous contacter ou pour envoyer un message à votre enfant, vous pouvez envoyer un mail à : [sejours@asso-contraste.org](mailto:sejours@asso-contraste.org).

Le directeur du séjour relèvera quotidiennement les messages reçus, et il imprimera les messages destinés aux enfants pour les leur remettre personnellement. Les enfants pourront également vous répondre à partir de cette adresse mail.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter :

Le directeur du séjour : M. Daniel ROCHER : 06 83 23 76 23

Le responsable administratif : M. François BADOCHÉ : 06 01 84 17 42

## OBJETS DE VALEUR ET ARGENT DE POCHE

Il est demandé aux enfants de ne pas emporter d'objets de valeur : dans le cas contraire, ils peuvent aussi les confier aux animateurs pendant le séjour (ils sont alors sous notre garde et assurés par l'association).

L'animateur rendra les objets à l'enfant à sa demande (si cela n'est pas de nature à perturber l'activité).

Lorsque l'enfant dispose de ses objets, ils sont alors sous son entière responsabilité et l'association ne pourrait être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation.

Le séjour se déroule au centre A.S.P. à l'écart du centre du village d'Aragnouet, situé à 10 km de la station de Saint-Lary-Soulan, village touristique et typique des Pyrénées : une petite somme d'argent de poche (de l'ordre de 10 € à 15 €) pourra alors être utile à votre enfant. Nous l'inviterons à nous confier cette somme au début du séjour, et elle lui sera restituée à sa demande lors de la sortie au village. Nous ne serons pas responsables de l'argent qui ne nous aura pas été confié.

## TRAITEMENTS MEDICAUX

Si votre enfant suit un traitement particulier, nous vous demandons de le noter sur la fiche sanitaire et de joindre obligatoirement l'ordonnance ou une photocopie.

Sur chaque séjour, un assistant sanitaire (titulaire au minimum du PSC1) est présent et est responsable du suivi médical des enfants : il intervient en cas de petit "bobo", contacte le médecin au moindre doute, accompagne l'enfant aux urgences de l'hôpital le plus proche en cas de nécessité, et informe régulièrement les parents d'un enfant malade ou hospitalisé.

Nous avancerons les frais médicaux éventuels mais nous vous demanderons le remboursement dès réception de la facture.

**A réception du règlement, nous vous enverrons les originaux des feuilles de soin** pour que vous puissiez les faire parvenir à votre CPAM et Mutuelle.

En cas d'accident, notre assurance intervient comme **mutuelle complémentaire** à la vôtre pour couvrir 100% des dépenses engagées.

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche est à nous retourner dûment complétée et signée. Elle a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles pendant le séjour de l'enfant et évite de vous démunir de son carnet de santé.

Cette fiche vous sera rendue à la fin du séjour avec les observations sanitaires éventuelles.

Merci de lire attentivement les informations suivantes, afin de remplir au mieux cette fiche sanitaire et d'y apporter des modifications si nécessaires avant le séjour.

### - **VACCINATIONS**

Pour participer au séjour, les vaccins de votre enfant devront être à jour (DT Polio).

Merci de nous fournir une **PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATION** : document obligatoire que nous devons posséder. Si vous avez perdu le carnet de vaccination ou s'il n'est pas rempli, il nous faudra alors une attestation d'un médecin certifiant que l'enfant est à jour de ses vaccins obligatoires.

## - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT VOTRE ENFANT

Nous vous demandons de détailler précisément les éventuelles formes d'allergies de votre enfant ainsi que le traitement à suivre.

Si son **REGIME ALIMENTAIRE** est particulier, il est nécessaire de nous l'indiquer par téléphone, courrier ou mail au moins 15 jours avant le début du séjour pour que nous puissions en tenir compte lors des commandes auprès de nos fournisseurs.

## - RECOMMANDATIONS DES PARENTS

Si votre enfant suit un **TRAITEMENT PARTICULIER**, veuillez le noter et **JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'ORDONNANCE OU UNE PHOTOCOPIE** : aucun médicament (Ventoline par exemple) ne peut être administré sans ce document. Même pour des médicaments courants, si votre enfant a l'habitude d'en prendre (ex : Doliprane, Smecta, Tussidane, Advil...), il nous faudra une ordonnance médicale.

## ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE

Afin que votre enfant puisse participer à l'activité en eaux vives (rafting ou hot-dog) prévue lors de ce séjour, il est nécessaire qu'il dispose d'une attestation d'aisance aquatique.

Ce document délivré par un professionnel peut être soit :

- ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité) (ex-Savoir Nager délivré par l'école ou le collège)
- Pass'Nautique (ex- test d'aisance aquatique délivré par un maître-nageur)
- Sauv'nage (délivré par l'Ecole Française de Natation)

**Ces tests n'ont pas de durée de validité.** Si votre enfant a passé, même il y a longtemps, les épreuves et qu'elles sont décrites dans une attestation officielle (signée par une personne habilitée), vous n'êtes pas obligé d'en refaire un.

En revanche, **le test de 50 mètres n'est pas suffisant** puisqu'il ne valide qu'une seule des 5 épreuves nécessaires.